

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

PRÉSENTS: M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie- Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. Sébastien CŒUR, Mme Marie-France JOLY, M. PONCET Jean-Marc.

EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme Blandine THEVENON NICOLI (Pouvoir à Mme Marie-Noëlle DOLBAU).

EXCUSÉ : M. Guillaume ASSOGBA.

Secrétaire élu : M. Bernard CROZIER.

Ordre du jour :	
1 Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2024	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.	Délibération 2024/03.01
5 Débat d'orientation budgétaire	
4 Décisions prises par délégation	
5 Rapport des commissions communales	
7 Questions diverses	

1. APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance du jeudi 8 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. CROZIER Bernard comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

*« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.***

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2023 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Opération OPNI Opération non individualisée

Budget général	Chapitre	Désignation chapitre	Budget primitif exercice précédent	Montant maximum (25 %)	Ouverture de crédit
OPNI Opération non individualisée	21	Immobilisation en cours	12 000 €	3 600 €	+ 3600 €

PRÉCISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024, aux opérations prévues.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Présentation des 2 budgets : Général et annexe « Commerces » et leurs évolutions sur les 3 dernières années que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Monsieur le Maire présente les gros projets d'investissement en cours ou à venir sur les 2 budgets.

Budget général :

Projet traversée du bourg : Projet prévu sur la fin du mandat (2025-2026). Des études complémentaires seront demandées au cabinet Réalité pour prévoir l'aménagement du Centre-bourg.

En effet, suite à la réunion avec le Sytral, la communauté de communes et le département, la commune ne

pourra pas placer l'arrêt de bus sur la Place de l'Eglise (rue du Meunier). Cela occasionnerait trop de manœuvres pour le bus. En revanche, il pourrait être positionné vers la salle d'animation en mettant en place une écluse. L'avantage sera que le Sytral financera les quais.

Mise en place de composteurs : Au cimetière et au parking de l'école (prévoir une action pédagogique avec les élèves de l'école à la rentrée de septembre).

Travaux de voirie : de gros projet de réfection de voirie sont prévus sur l'exercice 2024 :

- Rue des Acacias (Programme voirie 2022 – estimatif 68 785€)
- Impasse et placette du Coquetier (Programme voirie 2023 – estimatif 33 714€ étude et travaux)
- Place des Combattants (Programme voirie 2024 - 68 851.60€)

Budget annexe « commerces » :

Extension et rénovation énergétique de l'Auberge :

Montant total de l'opération (études et travaux) : 297 116€ HT.

Subventions obtenues pour ce projet : 174 391€

dont 101 715€ du Département, 60 000€ de la région et 12 676€ du Syndicat d'énergie de la Loire (SIEL).

Réhabilitation de la Maison du Coquetier :

Montant total de l'opération : 313 622.67€ HT.

Subventions obtenues pour ce projet : 186 790€

Dont 85 290€ de l'Etat, 63 000€ de la Région, 30 000€ du Département et 8500€ (prévisionnel) du SIEL.

Monsieur le Maire précise que 46 000€ prévus dans les restes à réaliser sont en trop suite au résultat de l'appel d'offres qui présente un montant des travaux moins important que l'estimatif.

Emprunts :

Proposition de souscrire 2 emprunts pour équilibrer le budget annexe Commerces :

- Emprunt de 150 000 € ou 200 000€ à moyen terme (15ans). (Taux indicatif 4.10 %)
- Emprunt à 350 000 € ou 300 000€ à court terme sur 2 ans, ce qui correspond aux subventions que nous avons obtenu, dans l'attente qu'elles nous soient versées. Le tirage peut être fait en plusieurs fois et le remboursement se fera au bout de 2 ans ou de façon anticipée suivant offre retenue. (Taux indicatif 4.35 %)
- Les emprunts ne sont pas définitifs, car les banques demandent le budget primitif voté avant d'établir une offre définitive. D'autres banques seront sollicitées pour obtenir des propositions d'emprunts.

Les emprunts seront votés lors du Conseil qui suit le vote du budget (CM du 02 mai 2024).

Taxes locales:

Afin d'aider à financer ces investissements, M. le Maire présente 3 hypothèses pour augmenter la fiscalité directe locale : augmentation de 0.5, 1 ou 1.5 pts.

M. le Maire présente les taux des différentes communes du territoire de la CCMDL et la position de la commune de Maringes par rapport aux autres.

Plusieurs conseillers remarquent que la taxe foncière sur le non-bâti est très basse par rapport aux autres communes. M. le Maire explique que les taux sur le non-bâti étaient historiquement bas sur la commune afin d'aider les agriculteurs. Nous ne pouvons pas rattraper ce retard car il n'est pas possible d'augmenter le taux du foncier non-bâti dans des proportions supérieures à celui du foncier bâti.

Un débat s'installe sur l'intérêt d'augmenter les taux car c'est toujours délicat vis-à-vis de la population. Cette augmentation est justifiée par les projets initiés sur le village qui en fait un village dynamique et attractif pour les nouvelles familles qui souhaitent s'y installer.

L'ensemble des conseillers valident la proposition d'augmentation d'un point. Cette décision sera délibérée lors du Conseil Municipal du 04 avril 2024.

5. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Néant.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENT (Rapporteurs Alain TOINON et François DUMONT) :

Auberge : Les travaux de menuiserie sont bientôt terminés. Pergola faite. Reste le carrelage qui sera posé d'ici une quinzaine de jours.

Zone de stockage à modifier. WC pas opérationnel pour le moment. Rampe d'accessibilité bientôt installée qui permet l'entrée et la sortie sur la cour. Porte entre les toilettes et la salle demandée par les gérants, celle-ci n'étant pas prévue dans le projet initial.

Les travaux devraient se terminer dans les délais, pour une ouverture de la seconde salle dès le 02 mai.

Maison du Coquetier : Toute la démolition terminée. Fenêtres et portes réceptionnées début avril.

M. le Maire a contacté les producteurs qui pourraient être intéressés pour proposer une vente de produits fermiers. L'aménagement intérieur sera défini en concertation avec le boulanger.

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Marie-Noëlle DOLBAU et Nicole CHALANDON) :

Printemps des poètes : Apéro poésie le 09 mars à partir de 15h à la salle d'animation rurale : présentation de poèmes, chorale, chants en patois. Douceurs sucrées et salées pour accompagner cette après-midi conviviale.

ZAENR (Rapporteur François DUMONT) Présentation du portail cartographique des énergies renouvelables.

On doit augmenter les sources d'énergie en multipliant par 6 les énergies renouvelables afin d'éviter les ruptures d'énergie dans quelques années.

Le portail permet aux communes de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables et permet de pouvoir interdire des zones pour l'investissement de cette filière. Les conditions pour d'éventuels investisseurs seront plus intéressantes s'ils investissent dans ces zones prédéfinies.

Plusieurs sortes d'énergie renouvelable : Photovoltaïque, thermique, biomasse, géothermie, hydro électricité (pas sur Maringes), éolien (pas sur Maringes) et la méthanisation.

Au départ, les communes devaient réaliser ce zonage pour fin décembre mais repoussé à fin février car le portail cartographique n'a été mis en place que le 11 décembre.

Plusieurs propositions : mettre tous les toits de la commune pour panneaux photovoltaïques ou thermiques (déjà ^possible au PLU). Pas d'éolienne (pas assez de vent). Utilisation de la biomasse en installant une chaudière pour les bâtiments publics (déjà le cas pour la mairie et prévu pour l'auberge)? Réseau de chaleur au centre du village ?Méthanisation ?

La délibération sur ce point sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil. Les zones prévisionnelles pour l'accélération des énergies renouvelables seront mises en ligne sur le site internet et sur l'affichage municipal à proximité de la mairie en précisant que cette décision sera prise au Conseil Municipal du 04 avril. La population en sera avertie via l'application Illiwap.

7. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES

Déchets (Rapporteur Bernard CROZIER) :

Rencontre avec M. Bezacier et M. Lechantre qui s'occupent des déchets, du ramassage et des colonnes. Définition des zones de compostage : 3 bacs de 90*90. Voir avec l'école si favorable pour un projet pédagogique.

Arrêt du porte à porte avant fin 2025. Ensemble de colonnes au niveau du cimetière, sacs noirs, sacs jaunes, composteur, verres et cartons...ainsi que sur la Grand'Place.

Conseil Développement (Rapporteur : Jean-Marc PONCET) : Instance de démocratie participative, groupe de réflexion sur ce qu'on pourrait faire pour aboutir dans les projets des villages. Il propose un appui sur les questions de conservation du patrimoine et sur tout autre problématique locale en lien avec l'avenir du territoire.

Cette année 2024 marque le renouvellement de ses membres. Pour se faire, un premier tirage au sort sera effectué dans chaque commune pour retenir 10 femmes et 10 hommes. Les personnes tirées au sort pourront choisir d'intégrer ou non le Conseil de développement. Un 2^{ème} tirage au sort sera organisé au niveau de la communauté de communes afin de retenir 16 personnes.

8. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de la séance : 00h00

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 04 avril 2024 à 20h30

M. Bernard CROZIER,



François DUMONT,



